

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE – S03

Séance du 14 avril 2021 à 19 heures

Le 14 avril deux mil vingt et un à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SOS, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. SOUBIRON Didier, Mme STALTER Claudette, M. TISSOT François, Mme DAUBA Valérie, Mme PREVOT Nicole, M. TONIN Patrick, Mr LARCHE Arnaud, M. SANNER Bruno, Mme SARION BOURDON Marie-France, M. WALTER Joseph, Mme DE GROOT Esther.

Absents ayant donné procuration :

M. ANDRIEU Dominicq à Mme PRÉVOT Nicole

M. Patrick CHALDU à Marie France SARION BOURDON

Secrétaire de Séance : Arnaud LARCHÉ

Président de séance : M. Didier SOUBIRON,

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

1. **DÉLIBÉRATION – Examen et vote du Compte de Gestion 2020 pour le CCAS**
2. **DÉLIBÉRATION – Vote du compte Administratif 2020 pour le CCAS**
3. **DÉLIBÉRATION – Affectation du résultat 2020 pour le CCAS**
4. **DÉLIBÉRATION – Vote des taxes foncières bâti et non-bâti**
5. **DÉLIBÉRATION - Budget Primitif 2020 de la Commune**
6. **DÉLIBÉRATION – Budget Primitif du CCAS**
7. **QUESTIONS DIVERSES**
- 8.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Approbation du compte-rendu de la séance précédente
--

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2021 est validé par les membres du conseil municipal.

1 – Délibération – Examen et vote du Compte de Gestion 2020 pour la CCAS

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion pour le CCAS est établi par le Service de Comptable de Gestion de la Trésorerie d'AGEN à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal de la commune de SOS, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour**

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 - Délibération – Vote du Compte Administratif 2020 pour le CCAS

Monsieur le Maire se retire, madame Claudette STALTER 1^{ère} adjointe au maire préside le conseil pour procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 12 voix pour, valide le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	10 233.71
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	10 233.71
	Réalisé	10 233.71
	Reste à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	1 313.81
	Réalisé	45.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 313.81
	Réalisé	1 313.81
	Reste à réaliser	0.00

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	10 233.71
Fonctionnement	1 268.81
Résultat global	11 502.52

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal

3 - Délibération – Affectation des résultats 2020 pour le CCAS

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, pour procéder à l'affectation des résultats 2020 de la commune de SOS-MEYLAN-GUEYZE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour,**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 / EXCÉDENT	1 268.81 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 268.81 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	10 233.71 €

4 – Délibération – Vote des taxes foncière bâti et non-bâti

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales appliqués en 2020 pour la commune de SOS : 13.74 % au titre de Taxe Foncière Bâti et 49.24 % pour la Taxe Foncière Non Bâti.

Il informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la délibération de chaque commune doit prendre en compte les effets du transfert du département aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TBF). Il en résulte que le nouveau taux du Foncier Bâti 2021 sera constitué du taux communal 2020 auquel s'ajoutera le taux foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne soit 27.33 %.

Il propose au conseil de maintenir les taux communaux votés en 2020, en tenant compte de la part départementale qui sera dorénavant reversée aux communes : soit pour la Taxe Foncière Bâti 13.74 + 27.33 = 41.07 %, la Taxe Foncière sur le Non-Bâti sera inchangée pour 49.24 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

Décide d'appliquer les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière (bâti)	41.07 %
Taxe foncière (non bâti)	49.24 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

5 - Délibération – Budget Primitif 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 de la commune, comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses :	267 554.03 €
	Recettes :	800 900.87 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses :	1 203 759.79 €
	Recettes :	1 203 759.79 €

06 – Délibération - Budget Primitif du CCAS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 du CCAS comme suit :

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0 233.71 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 568.81 €

Recettes : 1 568.81 €

07 – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal n'a pas de questions diverses.

Mr le maire lève la séance à 21h10.

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 avril 2021

Objets des délibérations prises durant la séance :

DÉLIBÉRATION – Examen et vote du Compte de Gestion 2020 pour le CCAS

DÉLIBÉRATION – Vote du compte Administratif 2020 pour le CCAS

DÉLIBÉRATION – Affectation du résultat 2020 pour le CCAS

DÉLIBÉRATION – Vote des taxes foncières bâti et non-bâti

DÉLIBÉRATION - Budget Primitif 2020 de la Commune

DÉLIBÉRATION – Budget Primitif du CCAS

QUESTIONS DIVERSES

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
SOUBIRON Didier		
STALTER Claudette		
TISSOT François		
DAUBA Valérie		
PREVOT Nicole		
TONIN Patrick		
LARCHÉ Arnaud		
SANNER Bruno		
SARION BOURDON Marie-France		
WALTER Joseph		
DE GROOT Esther		

Procuration donnée à :

M. ANDRIEU Dominicq à Mme PRÉVOT Nicole

M. Patrick CHALDU à Marie France SARION BOURDON

Secrétaire de Séance :

Mr LARCHÉ Arnaud

Président de séance :

M. Didier SOUBIRON